

Qu'en est-il de la confidentialité?

La confidentialité est l'une des principales caractéristiques de ce service d'aide personnelle. Aucun renseignement, de quelque nature qu'il soit, n'est divulgué sans l'autorisation écrite de la personne qui bénéficie du programme.

La confidentialité est d'autant plus assurée puisque le service est dispensé par des professionnels qui sont tenus au **secret professionnel absolu** selon les lois canadiennes et le code de leur ordre professionnel.

Tout contact, information ou conversation entre les parties concernées demeurent strictement confidentiels et sans préjudice. Aucune information ne sera transmise à votre employeur.

À votre service 24 heures sur 24 7 jours sur 7

En composant le numéro ci-contre, vous entrez en contact direct avec le bureau de consultation du Groupe RENAUD & ASSOCIÉS INC. On vous demandera votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone qui seront communiqués à un ou une intervenante qui vous rappellera dans les plus brefs délais.

Dans le cas d'une situation d'urgence, une entrevue téléphonique immédiate peut vous être accordée.

Libre à vous de choisir le moment de votre première consultation. Appelez en tout temps 24 heures sur 24, 7 jours sur 7; il y aura toujours quelqu'un qui vous répondra.

Pour joindre votre Programme d'Aide, composez

1-888-687-9197



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

LE GROUPE
RENAUD
&
ASSOCIÉS INC.

Le PROGRAMME d'aide aux employés

Un programme de services de consultation
confidentielle et professionnelle
en collaboration avec le

GROUPE RENAUD & ASSOCIÉS INC.

pour les employé(e)s admissibles de la



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Présentation

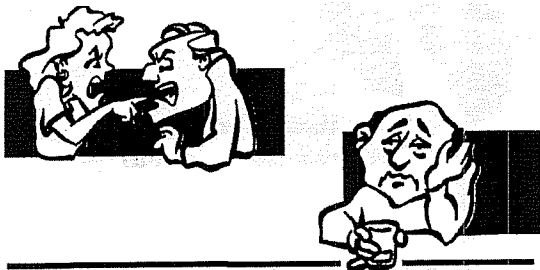
La vie comporte inévitablement des moments de stress. Même si nous réussissons habituellement à résoudre les problèmes en cause, il peut arriver que nous ayons à faire face à des difficultés personnelles plus aiguës. Dans ce cas, notre capacité d'adaptation fonctionnelle à la maison et au travail devient plus ou moins compromise.

Pour faire face à de telles situations, le PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉ(E)S offre des services de consultation professionnelle. Il s'agit de services volontaires et tout à fait confidentiels dont vous pouvez vous prévaloir gratuitement et sans préjudice.

Services professionnels

Le Groupe RENAUD & ASSOCIÉS INC. sera responsable des services d'évaluation et de consultation. Cette organisation regroupe des professionnels sélectionnés pour leur vaste expérience dans l'art d'aider les individus à évaluer et régler leurs problèmes personnels.

PSYCHOLOGUES
DIÉTÉTISTES
AVOCATS
COMPTABLES



Pourquoi utiliser le PAE?

Personne n'est à l'abri des difficultés qui peuvent affecter la vie personnelle ou professionnelle en voici quelques exemples.

PROBLÈMES PERSONNELS

- Divorce, séparation
- Problèmes conjugaux
- Famille monoparentale
- Difficultés avec les enfants
- Troubles émotionnels
- Dépression ou anxiété
- Alcoolisme, pharmacodépendance
- Toxicomanie
- Jeu compulsif
- Harcèlement
- Décès d'un proche
- Diététique (services-conseils téléphoniques)
- Financiers - Légaux (services-conseils téléphoniques)

PROBLÈMES PROFESSIONNELS

- Stress, épuisement
- Difficultés de communication
- Difficultés de relations interpersonnelles
- Insatisfaction dans la vie professionnelle

Comment les services sont-ils fournis?

Les personnes admissibles à ce programme peuvent utiliser les services mentionnés en s'adressant directement au Groupe RENAUD & ASSOCIÉS INC.

Il vous suffit de composer le numéro sans frais 1-888-687-9197 afin de convenir d'une consultation avec un ou une intervenante. Par la suite, la personne prendra contact avec vous afin de fixer un rendez-vous le plus tôt possible.

Qui est admissible?

Tous les employé(e)s, selon la définition du contrat d'assurance collective, peuvent bénéficier de cinq (5) visites d'une heure par année de contrat incluant une (1) heure de services-conseils téléphoniques pour des questions d'ordre juridique, financier ou diététique.

Le programme débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Il sera donc important de réactiver votre dossier chaque année à compter du 1^{er} janvier lorsque vous voudrez reconsulter ou poursuivre vos consultations.

Qui défraie les coûts?

Vous êtes assuré(e)

La Commission scolaire assume le pourcentage des honoraires non admissible au plan d'assurance collective jusqu'à concurrence de 50 % des frais.

Lorsque vous bénéficiez des services du programme, le Groupe RENAUD vous transmet une facture à poster à votre compagnie d'assurance.

Dès réception du remboursement des honoraires, vous endossez le chèque et retournez le paiement au Groupe RENAUD & ASSOCIÉS INC., 766, boul. René-Lévesque Ouest, Québec (Québec) G1S 1T2.

Vous n'êtes pas assuré(e)

Vous assumez 50 % des coûts de la consultation puisque la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries assume jusqu'à 50 % des frais.

Services légaux, financiers et/ou diététiques

Les services pour des questions légales, financières et/ou diététiques sont assurés par des consultations téléphoniques et la Commission scolaire assume 100 % des honoraires.